

Avis Financier

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 DANONE.COMMUNITIES PRUDENT SOLIDAIRE

Les porteurs d'actions des compartiments DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 (FR0010440156), DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 – L (FR0013443785) et DANONE.COMMUNITIES PRUDENT SOLIDAIRE (FR0010439935) de la SICAV DANONE.COMMUNITIES gérés par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 01/09/2021 l'indice de référence sera modifié.

Actuellement, l'indice de référence des compartiments de la SICAV DANONE.COMMUNITIES est l'indice EONIA capitalisé, le principal indicateur de référence du marché monétaire de la zone Euro. Depuis le 2 octobre 2019, un nouvel indice de référence a été mis en place, l'indice €STR capitalisé qui remplacera définitivement l'indice EONIA dès 2022.

Afin d'anticiper ce changement, les compartiments de la SICAV DANONE.COMMUNITIES utiliseront le nouvel indice €STR capitalisé à partir du 1^{er} septembre 2021 sans attendre la disparition de l'EONIA.

Détail de la mutation :

Compartiment	Indice actuel	Indice à compter du 01/09/2021
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3	EONIA capitalisé +2%	€STR capitalisé +2%
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 - L	EONIA capitalisé +2%	€STR capitalisé +2%
DANONE.COMMUNITIES PRUDENT SOLIDAIRE	EONIA capitalisé +1%	€STR capitalisé +1%

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers. Les autres caractéristiques de chacun des FCP demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur vos compartiments que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part est disponible sur le site internet **www.amundi.com**.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.